

Chers membres du conseil d'arrondissement et de la ville centre,

J'écris cette opinion au nom de mon épouse, Krystina Arnone, de mes enfants, Nora, Charlotte et William et de moi-même, tous résidents av. Beloeil.

La demande de changement de zonage pour le 1420 av. Mont-Royal nous préoccupe énormément.

D'abord, sachez que nous voyons d'un très bon œil le concept de ferme urbaine. De plus, nous ne voyons aucun inconvénient dans l'ajout d'un cellier.

Toutefois, la modification du zonage résidentiel présentement en vigueur pour cet édifice afin d'y permettre un restaurant et une salle événementielle nous inquiète énormément.

En fait, en termes simples, cette demande de changement devrait être refusée.

En premier lieu, il y a question du trafic routier. Cette section de notre quartier, tout comme l'aménagement du 1420, tel qu'il a été rénové, n'est simplement pas conçu pour accommoder tout le trafic automobile que cela engendrerait. Je vous invite à visiter ma rue une soirée où les carabins jouent un match au stade adjacent. La quantité de véhicules qui se déplacent alors dans le quartier, à chercher des places de stationnement augmente de façon astronomique. Certes, il existe un entrée de métro à proximité, cependant, cette option de transport ne répond visiblement pas au problème automobile lors des matchs des carabins, ce qui laisse présager qu'il en sera de même pour le 1420. En fait, le problème ne va que s'empirer si l'on considère qu'il y aura des soirées où matchs des carabins et événements au 1420 aurons lieux simultanément. Notre quartier a beaucoup rajeunit. Il y a plusieurs familles avec de jeunes enfants qui se sont établies sur notre rue. L'augmentation de l'activité routière nous inquiète donc non seulement pour notre quiétude, mais aussi pour leur sécurité. De plus, en tant que riverains, nous avons, depuis plusieurs années déjà, énoncés que le virage vert était important pour nous. Comment pouvons-nous justifier un changement de zonage qui permettra l'arrivée d'automobiles supplémentaires dans le quartier?

Ensuite, outre la congestion automobile, il y a la question du bruit. Le 1420 se situe à un endroit idéique. Le Mont-Royal, sur lequel le 1420 est construit, est un lieu de tranquillité et de paix dans une mer de brouhaha urbain. Il s'agit d'un lieu de recueillement pour bon nombre de gens. Plus d'un cimetière se situe d'ailleurs à proximité. Le bruit qu'occasionnerait un restaurant et une salle de réception, non seulement de jour, mais en plus de soir et potentiellement après 23.00 sont, pour nous, simplement inconcevable pour l'havre de paix de tous les montréalais. Car oui, s'il y a salle de réception et restaurant intérieur, il y a quasi toujours des événements extérieurs ou une demande de terrasse qui suit. Et même en l'absence de ceux-ci, il y a toujours ces clients qui vont prendre l'air, ou une cigarette. Lorsqu'une salle peut accommoder jusqu'à 800 personnes, il y a inévitablement bon nombre d'entre eux qui préfèrent rester dehors quelques temps. Dans un secteur purement résidentiel, sur le flanc d'un lieu prisé pour sa tranquillité, l'ajout de ces activités ne peut être autre chose qu'une nuisance.

Certes, nous comprenons l'attrait que ce projet offre à la ville. La possibilité d'améliorer l'accessibilité d'un lieu aussi exceptionnel qu'est la chapelle du 1420 est louable. Toutefois, d'autres avenues moins problématiques en termes de circulation et de bruit devraient alors être suggérées au promoteur. Une bibliothèque? Une salle d'exposition? Peut-être même un musée sur l'histoire indigène du mont-royal et de l'impact du catholicisme sur celle-ci, comme il s'agit d'une chapelle. Dans tous les cas, il s'agirait de trouver une solution qui, tout en facilitant l'accès au public, préserverait la quiétude du lieu. En ce sens, les heures ouvrables de l'idée choisie devraient aussi être raisonnables.

En somme, chers membres de la communauté, nous vous demandons de refuser la demande de changement de zonage au 1420 av. du Mont-Royal.

En toute sincérité,

Handwritten signature of Krystina Arnone, consisting of a stylized 'K' followed by a series of vertical lines.

Krystina Arnone,

Nora et Charlotte Nowakowska

et Michal et William Nowakowski.